NATIONS UNIES





# Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr. GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/35 21 mars 2013

FRANÇAIS

**ORIGINAL: ANGLAIS** 

COMITE EXECUTIF DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL Soixante-neuvième réunion Montréal, 15 – 19 avril 2013

VIREMENTS DE FONDS ET INFORMATION SUR LES INTÉRÊTS ACCUMULÉS SUR LES SOMMES DÉTENUES PAR LA CHINE POUR LA PREMIÈRE PHASE DE SON PLAN DE GESTION DE L'ÉLIMINATION DES HCFC, ET RÉTROSPECTIVE DES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU FONDS MULTILATÉRAL (DÉCISION 68/22 A) ET B))

#### **Contexte**

- 1. À sa 68<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a décidé, entre autres :
  - a) de demander aux agences d'exécution et au Secrétariat de débattre davantage des alinéas b), c), d) et f) du paragraphe 31 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/24/Rev.1 sur le plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) de la Chine, afin de présenter des recommandations sur ces questions à la 69<sup>e</sup> réunion, notamment le recensement des occasions de fournir de l'information portant tout particulièrement sur le décaissement de la Chine aux entreprises, et de charger le Secrétariat d'inclure dans le document un tableau comparant les modalités de mise en œuvre du Fonds multilatéral au fil du temps, dont les modalités relatives aux PGEH;
  - b) de demander aux agences d'exécution de travailler avec la Chine afin d'obtenir de l'information sur les intérêts courus sur les fonds détenus par la Chine pour la phase I de son PGEH et de déduire des montants tout financement ultérieur destiné aux tranches subséquentes (décision 68/22).
- 2. Deux principales questions découlent des alinéas b), c), d) et f) du paragraphe 31 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/24/Rev.1: i) le décaissement devrait-il être indiqué dans les rapports comme des fonds transférés à la Chine ou faudrait-il des comptes rendus sur la date à laquelle les ressources du Fonds multilatéral sont décaissées par la Chine aux entreprises bénéficiaires ultimes, et ii) comment comptabiliser les intérêts accumulés par la Chine (ce qui est maintenant exigé par la décision 68/22(b)).
- 3. Le présent document débute par un tableau général des accords pertinents à la mise en œuvre de la phase I du PGEH de la Chine. Il passe ensuite en revue les modalités de mise en œuvre appliquées par le Fonds multilatéral au fil des ans, examine les possibilités de fournir des informations, notamment sur les décaissement de la Chine aux entreprises bénéficiaires et analyse les problèmes des intérêts accumulés sur les fonds détenus par la Chine. Enfin, le document abordera brièvement la supervision des dépenses des fonds et soumettra des recommandations au Comité exécutif, pour examen.
- 4. En vue de l'élaboration du présent document, le Secrétariat a eu des entretiens avec les agences bilatérales et les agences d'exécution intéressées, afin de présenter des recommandations sur ces questions au Comité exécutif à la Réunion de coordination interagences (Montréal, 30 janvier-1<sup>er</sup> février 2013), suivie d'une conférence vidéo le 14 février 2013. Le Secrétariat a préparé une matrice, confirmée par les agences d'exécution, décrivant les caractéristiques clés des accords entre les agences d'exécution et la Chine (Bureau de la coopération économique extérieure, Ministère de la protection de l'environnement, FECO/MEP), qui est jointe à l'annexe I au présent document.

## Tableau général des accords liés à la mise en œuvre de la phase I du PGEH de la Chine

- 5. Le Secrétariat s'est penché sur les questions soulevées durant l'examen de la demande pour la deuxième tranche liée à la phase I du PGEH de la Chine, dans le contexte des accords suivants:
  - a) entre le Comité exécutif et chacune des agences d'exécution<sup>1</sup>;

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> À sa 4<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a adopté les projets d'accords du PNUD, du PNUE et de la Banque mondiale sous la forme proposée (documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/4/7, 8 et 9, Rev.3 respectivement). À sa 8<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a approuvé l'accord avec l'ONUDI (Annexe IV au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/8/29).

- entre le Comité exécutif et le PNUE en qualité de Trésorier du Fonds multilatéral<sup>2</sup>, d'une b) part, et le Trésorier et chacune des agences d'exécution<sup>3</sup>, d'autre part;
- entre le Gouvernement de la Chine et le Comité exécutif, aux fins de la réduction de la c) consommation de HCFC<sup>4</sup>; et
- d) entre la Chine et les agences d'exécution, aux fins de la mise en œuvre de la phase I du PGEH de la Chine (c.-à-d. accords individuels entre FECO/MEP et le PNUD, le PNUE et l'ONUDI; et accord entre le Gouvernement de la Chine et la Banque mondiale).
- Bien qu'il y ait plusieurs accords conclus entre le Comité exécutif et les agences, il n'y a aucun 6. accord entre le Comité exécutif et une agence d'exécution choisie par une agence d'exécution. Par exemple, lorsque le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) était l'agence d'exécution pour le PNUD, il n'y a pas eu d'accord conclu entre le Comité exécutif et l'UNOPS. Par ailleurs, le Secrétariat du Fonds n'a pas examiné les accords entre les agences et leurs agences d'exécution jusqu'à ce que cette question de décaissement et de modalité de mise en œuvre ne soit soulevée dans le contexte de l'examen de la demande de deuxième tranche de la phase I du PGEH de la Chine.

## Accords entre le Comité exécutif et les agences d'exécution

7. Les accords conclus entre le Comité exécutif et les agences d'exécution disposent de procédures opérationnelles et de dispositions financières. Chaque agence d'exécution administre et gère les projets approuvés conformément à ses règles, règlements et procédures financiers, généralement dans le cadre d'un Fonds d'affectation spéciale<sup>5</sup> distinct, et en application des directives adoptées par le Comité exécutif. Tout revenu en intérêts découlant des contributions au Fonds d'affectation spéciale est porté au crédit du Fonds selon les procédures des agences. Les comptes des agences sont soumis à des procédures de vérification interne et externe prévues dans leurs règles, règlements et directives financiers.

## Accords avec le Trésorier

Le PNUE, en sa qualité de Trésorier du Fonds multilatéral, est responsable de la réception et de 8. l'administration des contributions, du décaissement des fonds selon les directives du Comité exécutif, et en conformité aux Règlement financier et règles de gestion financière de l'ONU. Parmi ses responsabilités, elle doit remettre aux agences d'exécution les fonds approuvés à leur usage par le Comité exécutif (les fonds remis aux agences sont décaissés conformément aux règles et règlements financiers des agences respectives). Le Trésorier est également chargé de soumettre les comptes du Fonds multilatéral au Comité exécutif, fondés sur les dépenses engagées par le Secrétariat du Fonds, les relevés de dépenses soumis par les agences d'exécution, compte tenu des intérêts gagnés (les comptes sont soumis uniquement aux vérifications internes et externes des Nations Unies pour les institutions des Nations Unies). Le Trésorier a aussi pour fonctions le rapprochement des comptes avec les agences bilatérales et les agences d'exécution, en tenant compte des fonds retournés des projets terminés, des projets annulés et des modifications d'approbations de financement, notamment des projets transférés entre des agences d'exécution.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> L'accord avec le PNUE en qualité de Trésorier du Fonds multilatéral intérimaire a été approuvé à la 5<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif. Il a été remplacé par un accord révisé (Annexe XIV au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/42/54) approuvé à la 42e réunion (décision 42/42).

À sa 46e réunion, le Comité exécutif a entériné le texte des projets d'accord entre le Trésorier et le PNUD, le PNUE, l'ONUDI, et la Banque mondiale (décision 46/34), figurant dans les Annexes VIII, IX, X et XI, respectivement, au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/46/47.

Annexe X au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/67/39.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> L'ONUDI ne dispose pas d'un fonds d'affectation spéciale distinct pour les activités du Fonds multilatéral.

9. Comme le stipulent leurs accords avec le Trésorier, les agences d'exécution soumettent chaque année un état financier provisoire dûment signé par un agent autorisé respectif, ainsi qu'un état annuel certifié ou un état bisannuel audité des revenus et des dépenses pour l'exercice ou les exercices précédents, incluant toute observation pertinente des vérificateurs. Les états financiers soumis au Trésorier sont vérifiés conformément aux règles des Nations Unies et aux procédures de chaque agence d'exécution.

#### Accord entre le Gouvernement de la Chine et le Comité exécutif

10. L'Accord conclu entre le Gouvernement de la Chine et le Comité exécutif pour l'élimination des HCFC en Chine décrit les rôles et les responsabilités du « Pays », des agences bilatérales et des agences d'exécution intéressées, ainsi que du FECO/MEP comme institution responsable de la coordination générale des activités à mener dans le cadre du PGEH (à savoir, superviser de près les entreprises menant les activités de reconversion de la phase I afin d'assurer que les cibles d'élimination établies pour ces entreprises ont bien été atteintes; coordonner avec l'agence principale et les agences d'exécution coopérants afin de faciliter la vérification des cibles établies dans l'Accord; et préparer les rapports conformément à l'alinéa 5(b)(ii) et à l'Appendice 4-A (format d'exécution des rapports et des plans) de l'Accord). L'Accord décrit FECO comme ayant un rôle de supervision. Il précise également que tout solde des fonds sera remis au Fonds une fois achevée la dernière tranche de l'Accord.

## Accords entre la Chine et les agences d'exécution

- 11. Le Secrétariat n'a pas examiné les accords des agences d'exécution<sup>6</sup> et des agences de mise en œuvre telles que FECO/MEP, car ces accords sont établis après l'approbation de la proposition de projet par le Comité exécutif. Toutefois, afin de comprendre la méthode de compte rendu des agences (notamment pour des accords représentant 270 millions \$US des ressources du Fonds multilatéral), le Secrétariat a demandé des copies des accords des agences. Toutes les agences ont fourni copies de leurs accords avec FECO/MEP (comme bénéficiaire). Le Secrétariat a demandé une version non modifiée de l'accord de l'ONUDI, mais au moment de la rédaction du présent document, il ne l'a toujours pas reçu.
- 12. Le Secrétariat a préparé un projet de matrice décrivant les principales caractéristiques des accords, telles que le type d'accord, la capacité de modification, les frais demandés par FECO/MEP pour l'administration des accords, les budgets des accords, le traitement des avances de fonds, les exigences en matière de relevés financiers, les exigences de vérification, les fluctuations des taux de change et les mécanismes de remboursement des fonds. Le projet de matrice couvre également les questions liées aux exigences relatives aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), notamment les incidences des décaissements, le traitement des obligations, le traitement des avances de fonds, les incidences des rapports d'avancement et financiers annuels, ainsi que les comptes du fonds. Le projet de matrice a été envoyé aux agences d'exécution pour examen. La matrice révisée est présentée à l'Annexe I au présent document, ainsi que des informations détaillées convenues avec les agences d'exécution.
- 13. Les principales observations découlant de la matrice sont les suivantes:
  - a) Toutes les agences d'exécution peuvent recevoir de FECO/MEP des informations sur les décaissements aux entreprises bénéficiaires finales;
  - b) Toutes les agences d'exécution peuvent demander de FECO/MEP, leur agence d'exécution, des rapports financiers annuels;

4

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Des accords d'agences d'exécution bilatérales n'ont pas été demandés.

- Dans tous les cas, les ressources du Fonds multilatéral transférées/décaissées des agences d'exécution au FECO/MEP sont maintenues par FECO/MEP dans des comptes distincts pour chaque agence;
- d) Les agences d'exécution examinent avec la Chine les méthodes de compte rendu sur les intérêts recueillis; et
- e) Les accords conclus entre FECO et les agences d'exécution semblent appeler des modifications pour tenir compte des dispositions de la décision 68/22(b) du Comité exécutif relatives à tout intérêt accumulé sur les fonds détenus par la Chine et pour permettre le remboursement des soldes.

## Modalités de mise en œuvre appliquées par le Fonds multilatéral au fil des ans

- 14. Durant son examen des deuxièmes tranches de la phase I du PGEH de la Chine soumise à la 68<sup>e</sup> réunion, le Secrétariat a notamment signalé le fait que les agences d'exécution comptabilisaient comme décaissements des virements de fonds au FECO/MEP et non pas aux entreprises bénéficiaires. À l'époque, aucun fonds n'avait encore été transféré aux entreprises dans aucun des secteurs de fabrication. Saisi de la question, le Comité avait demandé d'examiner les possibilités de fournir des renseignements spécifiquement sur les décaissements de la Chine aux entreprises.
- 15. Les modalités de mise en œuvre sont décrites dans les rapports d'avancement et financiers annuels. Les rapports indiquent entre autres si un projet relève d'un accord pluriannuel (APA) ou s'il est individuel; s'il est exécuté par une entité nationale ou d'une agence d'exécution; ainsi que les modalité de décaissement. Pour ce qui est des modalités de décaissement, les directives opérationnelles convenues entre le Secrétariat et les agences d'exécution au 20 février 2012 définissent les trois modalités suivantes: décaissement durant la mise en œuvre (I); décaissement pour des projets rétroactifs (R) (c.-à-d. des projets approuvés après l'élimination des SAO); et décaissement fourni après la mise en œuvre (D).
- 16. Les projets avaient donc été associés à l'une de ces trois modalités de décaissement dans les rapports d'avancement et financiers annuels; ces rapports étaient rapprochés avec les comptes du Fonds. Or, la modalité de décaissement de la phase I du PGEH de la Chine est différente de la modalité définie ci-dessus. Les fonds transférés des agences d'exécution au FECO/MEP (comme bénéficiaire final) sont comptabilisés comme des décaissements dans les comptes finals des agences, mais ils ne représentent pas une mise en œuvre réelle des activités d'élimination de SAO au niveau de l'entreprise bénéficiaire, dans le cas du PNUD et de ONUDI. Le montant réel décaissé des comptes intermédiaires du FECO/MEP aux entreprises sera connu à une phase ultérieure de la mise en œuvre.

#### Renseignements sur les décaissements de la Chine aux entreprises bénéficiaires

- 17. Les renseignements sur les décaissements de la Chine aux entreprises bénéficiaires peuvent être fournis dans le cadre des rapports d'avancement des agences bilatérales et des agences d'exécution intéressées lorsqu'elles présentent des demandes de financement de tranches.
- 18. Le Comité exécutif est invité à noter que la demande de financement de la deuxième tranche du plan sectoriel pour les mousses de polystyrène extrudé (XPS), soumise à nouveau à la 69<sup>e</sup> réunion<sup>7</sup>, incluait un rapport sur les fonds décaissés liés à la première tranche de l'ONUDI et du Gouvernement de l'Allemagne (comme étant les agences responsables du plan) au FECO/MEP, et du FECO/MEP aux entreprises bénéficiaires<sup>8</sup>. Les autres agences d'exécution pourront également indiquer les montants réels

\_

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/23.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> En date de janvier 2013, sur le financement total de 21 831 023 \$US approuvé jusqu'ici pour le Plan sectoriel des mousses XPS, 11 075 023 \$US ont été décaissés au FECO. Sur ce montant, 6 802 187 \$US seront décaissés du FECO aux entreprises bénéficiaires d'ici la fin de mars 2013 (soit plus de 31 % du financement total approuvé).

décaissés du FECO/MEP aux entreprises bénéficiaires pour tous les plans sectoriels. Ce rapport couvrira la situation en date du 1<sup>er</sup> janvier, conformément aux comptes rendus annuels sur les tranches. Il sera normalement associé à septembre de la même année, puisque le financement d'une nouvelle tranche est examiné à la dernière réunion de l'année du Comité exécutif.

- 19. Les renseignements relatifs aux décaissements réels par rapport aux activités respectives entreprises durant la période de compte rendu peuvent être fournis dans le cadre des accords, et dans ce cas, par le FECO/MEP, puisqu'il peut être invité à soumettre des rapports de gestion financière, du moins sur une base annuelle (comme il est indiqué à l'Annexe I au présent document).
- 20. Durant l'examen des demandes de deuxième tranche soumises à la 68<sup>e</sup> réunion, le Secrétariat a également soulevé la question de la condition d'un seuil minimal de décaissement figurant au paragraphe 5 de l'Accord avec le Gouvernement de la Chine (soit 20 %). Dans les débats sur ce sujet, les agences d'exécution ont indiqué que si la conformité à ce seuil de 20% de décaissement aux entreprises bénéficiaires présentait des problèmes pour la première tranche du PGEH, ce ne sera pas le cas pour les tranches ultérieures de la phase I du PGEH.

## Intérêts accumulés sur les fonds détenus par la Chine pour la phase I de son PGEH

- 21. Depuis la création du Fonds multilatéral, les intérêts accumulés sur les fonds détenus par les agences d'exécution et par le Trésorier ont été retournés au Fonds. Les accords signés entre le Comité exécutif et chacune des agences d'exécution incluent spécifiquement des dispositions sur les intérêts créditeurs découlant des contributions à leur fonds d'affectation spéciale. Par ailleurs, les comptes du Fonds multilatéral soumis par le Trésorier au Comité exécutif sont fondés, entre autres, sur les relevés de dépenses soumis par les agences d'exécution, en tenant compte des intérêts accumulés, aussi bien que des intérêts reçus par le PNUE sur les soldes qu'il détient en sa qualité de Trésorier.
- 22. En conséquence, les rapports d'audit annuels soumis par les agences d'exécution montrent le montant des intérêts recueillis par ces agences et inclus dans les comptes du Fonds<sup>9</sup>. Toutefois, les intérêts accumulés sur les fonds sont retournés au Fond et non pas imputés à une tranche particulière soumise pour approbation (si l'intérêt est porté en déduction de la tranche, celle-ci indiquerait avoir reçu un financement inférieur au montant réel, ce qui s'écarterait des niveaux d'approbation de la tranche).
- Dans le cas du PGEH de la Chine, les fonds approuvés par le Comité exécutif sont décaissés par les agences bilatérales et les agences d'exécution responsables au FECO/MEP, en application d'accords spécifiques conclus entre la Chine et les agences bilatérales/agences d'exécution pour chacun des plans sectoriels liés au PGEH. À cet égard, durant son examen des demandes de deuxième tranche soumises à la 68<sup>e</sup> réunion, le Secrétariat a noté que l'intérêt qui serait accru depuis le moment où les fonds sont transférés au FECO/MEP jusqu'au moment où ils seront entièrement décaissés aux entreprises bénéficiaires seront détenus par le Gouvernement de la Chine et non pas le Fonds multilatéral. Ayant examiné la question, le Comité exécutif a demandé « aux agences d'exécution de travailler avec la Chine afin d'obtenir de l'information sur les intérêts courus sur les fonds détenus par la Chine pour la première étape de son PGEH et de déduire des montants tout financement ultérieur destiné aux tranches subséquentes » (décision 68/22)(b)).
- 24. Le Secrétariat a constaté que les accords conclus entre la Chine et les agences d'exécution n'ont pas pris en considération les intérêts accumulés sur les fonds détenus par la Chine pour la phase I du PGEH, sauf dans le cas de la Banque mondiale où l'intérêt a été indiqué dans le rapport financier annuel, mais sans qu'il soit prévu qu'il sera retourné au Fonds. Lors de plusieurs discussions lancés durant la réunion de coordination interagences, il a été demandé aux agences d'exécution d'aborder la question de façon bilatérale avec la Chine et d'en rendre compte au Secrétariat.

-

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> En date du 30 novembre 2012, le montant total des intérêts accumulés par le Fonds multilatéral s'élevait à 207 648 829 \$US (Annexe I au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/53).

- 25. Les agences ont soumis diverses propositions sur la façon de résoudre la question du remboursement des intérêts. Le PNUD et l'ONUDI recevraient le montant net de l'approbation et en feraient rapport dans des comptes rendus annuels au Trésorier au lieu de déduire le montant des fonds approuvés pour le projet à la réunion pertinente. Le PNUE proposait de rendre compte de l'intérêt dans le rapport sur le solde, ce qui réduirait effectivement le montant net approuvé pour le projet et ne permettrait pas d'imputer l'intérêt aux intérêts reçus par le Fonds multilatéral. Il convient de noter que les intérêts perçus par le Fonds multilatéral font partie du budget triennal du Fonds multilatéral, et pris en considération dans le réapprovisionnement triennal du Fonds par les Parties. Dans le cas de la Banque, le FECO/MEP retournerait l'intérêt puisqu'il se situe en dehors des comptes de la Banque malgré le fait que le montant de l'intérêt recueilli par FECO/MEP est indiqué dans le rapport financier annuel du FECO/MEP à la Banque.
- 26. Le Comité exécutif est invité à demander aux agences d'exécution de rendre compte à la 69<sup>e</sup> réunion sur la façon dont les intérêts accumulés sur les fonds détenus par la Chine pour la phase I de son PGEH seront restitués au Fonds multilatéral.

## Rapport périodique et financier annuel

- 27. L'alinéa (c) du paragraphe 31 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/24/Rev.1 indique ceci :
  - « L'un des piliers du mécanisme de suivi du projet, soit la communication de données vérifiables sur les décaissements sous la forme de rapports périodiques à titre d'approximation des activités menées dans le pays, devient d'une utilité limitée à cet égard étant donné que le virement de fonds, inscrit en tant que décaissement, survient avant la mise en œuvre des activités visées, alors que les décaissements sont généralement enregistrés après. »
- 28. Les agences conviennent que les décaissement du FECO/MEP à l'entreprise bénéficiaire finale au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année seront indiqués dans les demandes de financement des tranches, ainsi que le montant des fonds transférés/décaissés par les agences. Lorsque l'UNOPS était l'agence de mise en œuvre du PNUD, les décaissements de l'agence de mise en œuvre étaient indiqués comme des décaissements de l'agence d'exécution. Le même procédé n'est sans doute pas possible pour le PGEH de la Chine ou pour des accords similaires, mais l'ajout d'une colonne supplémentaire dans le rapport périodique permettrait d'indiquer des données annuelles sur les fonds qui ont été remis à l'entreprise bénéficiaire finale par l'agence de mise en œuvre, le FECO/MEP. Cette colonne supplémentaire ne serait nécessaire que pour le PGEH de la Chine pour le PNUD et l'ONUDI, ainsi que pour 2009 et les tranches subséquentes du plan du secteur des solvants en Chine, puisque ce sont les seuls projets où cette modalité est utilisée. L'ONUDI n'a pas accepté l'ajout de la colonne supplémentaire parce qu'un tel décaissement ne serait pas conforme au décaissement indiqué dans ses Comptes.

#### Condition régissant le niveau minimal de décaissement

- 29. L'alinéa (d) du paragraphe 31 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/24/Rev.1 indique ceci:
  - « La condition du décaissement minimum (paragraphe 5 de l'accord avec la Chine), utilisée comme un indicateur de la progression de la mise en œuvre, ne joue plus son rôle et devrait être modifiée, étant donné que le virement de fonds, inscrit en tant que décaissement, survient avant la mise en œuvre des activités visées, alors que les décaissements ont généralement lieu après »
- 30. Toutes les agences sont convenues de fournir des informations sur les décaissements du FECO/MEP au bénéficiaire final dans les demandes de financement des tranches. Les agences estiment que le niveau minimal de 20 % de décaissement ne poserait pas de problèmes pour les tranches futures de la phase I du PGEH, mais que cela serait difficile pour la première tranche de la phase II. Le niveau de financement approuvé par le Comité exécutif pour la première tranche n'était pas fondé sur les besoins de

l'accord sur les activités durant la première année, ce qui rendait impossible la réalisation de la cible de 20% des décaissements 12 semaines avant la tenue de la dernière réunion de l'année. Un complément d'examen serait approprié, pour tenir compte de la répartition annuelle des fonds généraux approuvés en principe dans l'établissement du seuil pour les accords futurs.

# Supervision des dépenses des fonds

- 31. À la 68° réunion, le Secrétariat a par ailleurs signalé que « la supervision des dépenses est ainsi déplacée, au moins en partie, passant d'une situation où le Fonds multilatéral supervisait les agences d'exécution à celle où ce sont les agences d'exécution qui supervisent un gouvernement » (alinéa f) ou paragraphe 31 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/68/24/Rev.1). La supervision financière du Fonds multilatéral consiste en la soumission par les agences d'exécution au Secrétariat du Fonds de renseignements contenus dans leurs rapports périodiques et financiers, ainsi que dans leurs rapports dans les comptes du Fonds soumis conformément aux stipulations du Secrétariat du Fonds. Toutes les transactions : approbations, décaissements, remboursements des soldes et intérêts accumulés, sont indiquées dans les comptes du Fonds. Les approbations et les décaissements dans les comptes du Fonds sont vérifiés par les rapports périodiques et financiers et vice versa. En outre, les deux rapports des agences d'exécution sont comparés avec l'inventaire de la base de données des projets approuvés. Ces rapprochements annuels ont été lancés lorsqu'il a été constaté que les approbations individuelles ne correspondaient pas avec les comptes généraux. Les erreurs de transaction sont corrigées annuellement dans le cadre de ces comparaisons. Grâce à ce système de compte rendu, le Comité exécutif dispose de renseignements fiables et vérifiables, qui lui permettent de prendre les mesures appropriées.
- 32. Si les décaissements finals aux entreprises bénéficiaires et les intérêts accumulés sur les fonds détenus par la Chine sont enregistrés en dehors des rapports périodiques et financiers annuels et des comptes du Fonds, ils seront comptabilisés en dehors de la supervision financière établie de longue date du Fonds multilatéral.

#### **Observations**

- 33. Les agences d'exécution sont convenus de fournir des renseignements sur les décaissements dans les demandes de financement de tranches. Par contre, il n'y a eu aucun accord qui aurait permis d'établir des intervalles constants entre les rapports.
- 34. La question de la collecte et du compte rendu des intérêts faisait encore l'objet de discussion au moment de la rédaction du présent document.
- 35. La question d'une meilleure définition du seuil de décaissement de 20 % pourrait appeler un nouvel examen lors de la rédaction d'accords futurs, afin d'assurer que les demandes de tranches ne soient soumises que lorsque des progrès suffisants auraient été démontrés par un niveau adéquat de décaissement et lorsqu'il y aurait une nécessité prouvée de virements/décaissements de fonds pour les tranches futures.
- 36. Le Secrétariat du Fonds et les agences d'exécution n'ont pas pu s'entendre sur l'inscription des décaissements dans les rapports périodiques et financiers annuels du Fonds et dans les comptes du Fonds. Il n'y a pas eu non plus d'accord sur la proposition du Secrétariat d'ajouter une colonne dans le rapport périodique annuel et de fournir un rapport financier annuel de FECO/MEP sur les décaissements aux entreprises bénéficiaires et sur les intérêts accumulés sur les fonds détenus par FECO/MEP dans le cadre des comptes du Fonds.

#### Recommandations

## 37. Le Comité exécutif est invité :

## a) à prendre note:

- i) du document intitulé « Virements de fonds et information sur les intérêts accumulés sur les fonds détenus par la Chine pour la première phase de son Plan de gestion de l'élimination des HCFC, et rétrospective des modalités de mise en œuvre du fonds multilatéral (décision 68/22, alinéas a) et b)) » présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/35:
- ii) avec satisfaction, des contributions du PNUD, du PNUE, de l'ONUDI et de la Banque mondiale, relatives à leurs accords conclus avec le Bureau de la coopération économique extérieure, Ministère de la protection de l'environnement (FECO/MEP) aux fins de la mise en œuvre de la phase I du Plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) de la Chine;

## b) à demander:

- i) aux agences d'exécution de présenter à la 69<sup>e</sup> réunion un rapport de situation contenant des renseignements sur tout intérêt accumulé sur les fonds détenus par la Chine pour la phase I de son PGEH, à la lumière de la décision 68/22(b);
- ii) au Secrétariat du Fonds d'examiner, dans le contexte de sa note sur les directives pour la phase II des PGEH, diverses options pour assurer que le niveau de financement de la première année de la phase II puisse se conformer au seuil de décaissement de 20 % et que les tranches subséquentes puissent être considérées en rapport avec les besoins de liquides et la probabilité d'atteindre le seuil ; et
- c) à inviter instamment les agences d'exécution à arriver à un accord avec le Secrétariat du Fonds sur l'enregistrement des décaissements pour la modalité de mise en œuvre utilisée pour la phase I du PGEH de la Chine et de projets similaires, dans le cadre des rapports périodiques et financiers annuels du Fonds et des comptes du Fonds, et à en rendre compte à la 70<sup>e</sup> réunion.

Annex I

MATRIX ON AGREEMENTS BETWEEN IMPLEMENTING AGENCIES AND FECO

|           |   | UNDP   | UNEP   | UNIDO   | WORLD BANK   |
|-----------|---|--|--|---|--|
| Agreement |   |  |  |   |  |
| 3         | Nature of Agreement   | MOU for<br>performance-based<br>payment mechanism<br>(PBP) and Project<br>Document   | Project Cooperation<br>Agreement   | MoU + individual<br>subcontracts for each<br>sector plan. The<br>subcontracts were sole<br>sourced.   | Grant Agreement with<br>Government of People's<br>Republic of China,<br>signed by Ministry of<br>Finance                                       |
|           | Type of Agreement   | National Implementation Modality (NIM), where government (represented by Ministry of Environment Protection or MEP) is the implementing partner (IP) and FECO is the executing agency designated by MEP.   | Agreement with supporting organization with Government of China represented by FECO  | FECO as contractor  | FECO is the executing agency designated by the government and as reflected in the agreement  |
|           | Does disbursement for<br>this implementation<br>modality differ from<br>other implementation<br>modalities? | It does not differ from<br>the modality used for<br>the CFC phase-out<br>Solvents Sector Plan<br>(from 2009). However<br>it differs slightly from<br>the modality used in<br>other countries.  | This modality is used<br>for all UNEP<br>partnerships over<br>US \$200,000   | Unique to China. Implementation modality is unique to China, but disbursement is following the same procedure as for other sub-contracts.   | Similar to others. All agreements have a designated executing agency typically part of government.   |
|           | Possibility to modify agreement   | Upon mutual<br>agreement of the<br>Parties reflected in<br>writing (Article 3)   | Upon mutual agreement<br>of the Parties reflected<br>in writing<br>(Clause XVIII)  | Upon mutual agreement of the Parties reflected in writing (Article 9.7). Article 3 of MOU.  | One way only: Upon request from the Government of China (Ministry of Finance). The Bank agrees or disagrees and makes modifications requested. |
|           | Fees to FECO  | No fees to FECO<br>from UNDP, but fees<br>as executing agency<br>charged to project.   | No fees or budget cost items for FECO  | Fee to FECO<br>for contracting services<br>with beneficiaries   | Budget cost item.  Meaning that this is coming from the PMU budget, not from agency support costs.   |
|           | Are project milestones linked to funding needs? For example, are funds advanced according to needs?         | There are two sets of milestones: one set of milestones applies to performance-based payments (PBP) from UNDP to FECO and another set of milestones applies to PBP from FECO to enterprises. Milestones are based on implementation needs. There are no cash advances. | 1st tranche up to 50% based on projected need for activities planned for the first 6 months. Activities based on agreed project document and work plan. Next payments are performance based on submission of semi-annual progress reporting on outputs delivered, results and achievements and financial report. | Similar to UNDP, there are two sets of milestones: one set of milestones applies to performance-based payments from UNIDO to FECO and another set of milestones applies to performance based payments from FECO to enterprises. Milestones are based on implementation needs. | Not more than 30% of sub-grants upon signing of the sub-grant agreement. Subsequent payments made on the basis of statement of expenditures.   |

|   | UNDP  | UNEP  | UNIDO  | WORLD BANK  |
|---|---|---|--|---|
| Must all funds for<br>contracts with<br>enterprises be<br>advanced in full?<br>Why? | Yes. According to FECO financial rules, 100% of the contract funds should be with FECO, before they can sign the contract. This is in line with UN rules. | Not applicable to<br>UNEP. FECO is not<br>considered the<br>beneficiary   | As per common practices governing issuance of sub-contract by national authorities, FECO must hold 100% of contract funds before signing the contract. However, FECO is allowed to exercise some flexibility in signing contracts under the HPMP implementation on a case by case basis. | Advance to the enterprises is limited at 30% of the sub-grant amount. However, for FECO to enter into sub-grants FECO must have all funds in full available.  |
| Budget structure  |   |   |  |   |
| By component<br>(milestone/deliverable)   | According to milestones in MOU  | Detailed project cost<br>estimates by milestones<br>and activities are<br>included in the project<br>document.  | According to milestones in contract By project component, in line with the table submitted as part of the tranche report   | According to milestones in grant agreement  |
| By budget line  | Only for monitoring purposes  | Yes according to budget lines as in the CAP budget (staff, travel, etc.) Detailed project cost estimates by milestones and activities are included in the project document. | No   | No  |
| Cash advances   | No cash advances  | Performance-based   | Standard: 10%  | Eunds in the designated   |
| Standard percentages for cash advances for projects under \$500,000                 | since all payments are performance based  |   | 10% of the contract value was transferred to FECO upon contract signature as advance payment.  | Funds in the designated account cannot be withdrawn until the expenditures are incurred (i.e., initial payments upon signing of sub-grant agreements, subsequent disbursements against SOEs). The schedule for disbursement to SOEs is based on milestones: 50% of the annual funding tranche upon ExCom's approval of the annual plan; an additional 30% once 80% of the 1 <sup>st</sup> installment has been committed to phase-out activities; and the last 20% once 60% of the first two tranches has been committed to phase-out activities. |
| Standard percentages<br>for cash advances for<br>projects over \$500,000            | No cash advances<br>since all payments are<br>performance based   | For projects exceeding \$200,000 - 50% supposed to cover 3 to 6 month activities.   | There is no different standard for projects over \$500,000.  | There is no different<br>threshold standard for<br>projects over \$500,000<br>related to cash<br>advances.  |

# UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/35 Annex I

|   | UNDP  | UNEP   | UNIDO   | WORLD BANK  |
|---|---|--|---|---|
| Funds to FECO are considered cash advances            | No. These are considered as performance based payments, not cash advances. This is because they are subject to national level performance indicators. | Yes for the purposes of financial reporting recorded once quarterly expenditure report received from FECO.   | No. Only the first payment to FECO is considered as advance payment.  | No, project disbursements.  |
| Financial reporting                                   |   | G 11 1/G! 777  |   | I a   |
| From FECO to IA's***                                  | Performance-based<br>(MoU-Annex I - 1)  | Cash based (Clause XI-(c)). Cash Based Financial Report submitted with a narrative Performance Progress Report including status of activities, deliverables and results. | Performance based upon strict technical and financial verification of activities implemented and milestones achieved. A financial report from FECO to UNIDO can be submitted before each tranche request.   | Semi-annual unaudited interim financial reports and annual audited financial reports. In addition, semi-annual progress reports detailing commitments and disbursements through sub-grant agreements and other expenditures are provided to the Bank. |
| From IA to the MF****                                 | In next tranche and in<br>annual financial and<br>progress report under<br>separate disbursement<br>column  | in next tranche request<br>and in annual financial<br>and progress report<br>under existing<br>disbursement column   | in next tranche request only Financial reporting of disbursements from UNIDO to FECO in the tranche report as well as in the PFR under the existing disbursement column. Financial reporting on disbursements effected by FECO as part of the tranche report. | in next tranche request<br>and in annual financial<br>and progress report<br>under existing<br>disbursement column  |
| From IA to treasurer                                  | Disbursements are reported to Treasurer but interest on funds held by China is currently not reported   | No separate reporting of<br>China disbursement or<br>interest to treasurer.<br>China is included as<br>part of the Financial<br>Report of UNEP to the<br>Treasurer.      | No reporting of China disbursement or interest to treasurer Expenditures at the portfolio/fund level are reported to the Treasurer.   | No reporting of China disbursement or interest to treasurer   |
| Periodicity of Financial Report                       | _   |  |   |   |
| From FECO to IA's                                     | Semestrial  | Quarterly (Clause XI - 2(a))   | Annual and upon request, as per chapter 3.4.  | Semestrial<br>(Section II.B.2)  |
| From IA to the treasurer/Excom (accounts of the Fund) | Annual***   | Annual***  | Annual***   | Annual***   |

|               |   | UNDP   | UNEP   | UNIDO   | WORLD BANK   |
|---------------|---|--|--|---|--|
| Interest      |   | l  |  | <u> </u>  |  |
|               | Reported by FECO to IA?                 | Not currently.   | Not addressed: Need to modify agreement; started discussions with FECO to include amendment. The PCA is a partnership and the agreement is modified by mutual agreement.               | Interest is not part of the contract - agrees that FECO has to report on that, but not in a position to modify anything on that issue.  Currently not reported by FECO, but based on the ExCom's decision, FECO will have to report on the interest earned, the modality of this is still to be worked out. | Not addressed: Not<br>dealt with through<br>agreement. Interest is<br>captured and reported in<br>financial audit of<br>FECO's bank account. |
|               | From IA to the treasurer/MF?            | UNDP proposes that in the request for the next funding tranche, FECO will report interest amount through UNDP to Ex-Com. Ex-Com approval will be net of reported interest and UNDP will receive net funds from Treasurer | Cumulative interest to be deducted from the tranche approved for China and to be returned to the MF as part of balances returned from completed projects.                              | Provided that there is confirmation from FECO on the above item, at the time of tranche approvals, the actual cash transfer to UNIDO could be reduced by the interest earned reported by China, however, that should not affect the agreed funding level of the tranche.                                    | It would not be up to the Bank to report interest accrued in a recipient's account that is completely outside its accounts to the Treasurer. |
|               | Does FECO have a separate bank account? | Yes.   | Yes (Clause IX -1)   | Funds for the implementation of the RAC and XPS sector plans go in a common FECO pool. However, FECO applies a sound accounting system to that account and transactions are recorded on a sector by sector basis.   | Yes referred to as the Designated Account.   |
|               | Is the bank account interest bearing?   | Likely, but we are awaiting information from FECO.   | Had not been specified as requirement of the PCA. The agreement with China is standard UNEP based on similar size. The project is not be large enough to consider a special agreement. | The bank account for the RAC and XPS sector plans is interest bearing (variable). The actual average interest is 0.03%.   | Not specified in the agreement.  |
| Exchange rate | fluctuation is addressed                | I =  | I n  | <u> </u>  |  |
|               | How is it accommodated?                 | Exchange fluctuations if any are absorbed by the project and included in total disbursements   | Reported in FR (clause XI - 2(b))  | Despite bank account is managed and contracts are signed in USD, payment to beneficiaries and sub-contractors are performed in local currency. Fluctuations are absorbed by beneficiaries and sub-contractors.  | See below.   |

# UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/35 Annex I

|               |  | UNDP   | UNEP   | UNIDO  | WORLD BANK  |
|---------------|--|--|--|--|---|
|               | How is it reported in the account/MLF? | Exchange fluctuations if any are absorbed by the project and included in total disbursements   | China project reported<br>as part of Annual<br>Progress Report to MLF<br>and is part of the project<br>cost.                               | Despite bank account is managed and contracts are signed in USD, payment to beneficiaries and sub-contractors are performed in local currency. Fluctuations are absorbed by beneficiaries and sub-contractors.                                     | The account is in U.S. dollars, which is the Ozone Trust Fund's functional and presentation currency. (OTF = the fund at the WB made up of receipts from the MLF.) The sub-grant agreement is signed on the basis of US dollars; hence, the exchange rate risk is passed on to enterprises. |
| Mechanism for | eseen to return funds                  |  |  |  |   |
|               |  | Currently, there is no provision in the MOU for return of unspent funds, as UNDP management cannot define "unspent", the timing of returning them, etc. If there is more specific guidance from ExCom on the definition and timing of return of unspent funds, then we can incorporate it in the next amendment to MoU (foreseen to address the issue of interest on unspent funds). | Unspent funds shall be returned within two month of the termination of the agreement (Clause IX - 4) at the end of Stage I                 | In line with ExCom agreement, paragraph 7.d. Remaining funds to be returned after completion of the last tranche of the agreement.   | Returned at the agreement termination date, however, the termination date can be extended. Unspent balance shall be returned to the Bank at the completion of the Project (Financial Management Manual)   |
| IPSAS complia | nce                                    |  |  |  |   |
|               | Impact on disbursements                | None expected. UNDP is already IPSAS compliant.  | Financial Report from FECO prepared on "Cash Basis"  | Only for the first advanced payment  | Not applicable.   |
|               | Treatment of obligations               | Will be recorded as commitments  | Not defined yet: Still in discussion to comply with UNEP guidance  | Recorded as commitments  | Not applicable.   |
|               | Treatment of cash advances             | No cash advances<br>since all payments are<br>performance based  |  | Advance payment in accordance with IPSAS requirements.   | Not applicable.   |
|               | Impact on the Accounts of the Fund     | Disbursement from<br>UNDP to China will<br>not have any<br>obligations or<br>commitments, but<br>only disbursements.   | The payment to FECO is recorded as an accounts receivable and when the financial report is received it is then recorded as a disbursement. | Obligations/Commitment s in the progress reports will no longer be reconcilable with the Accounts of the Fund UNIDO can continue to report to the MLF based on the historical reporting mechanism and then there won't be any reconciling problem. | Not applicable.   |

## UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/35 Annex I

|               |   | UNDP  | UNEP  | UNIDO  | WORLD BANK  |
|---------------|---|---|---|--|---|
|               | Impact on the annual progress report          | Agree to add column   | Agree to add column   | Does not agree to add column Because it is not part of UNIDO's accounts. As mentioned above, UNIDO would be happy to report outside the PFR as part of the tranche request.              | Do not believe that adding a column that will transect all projects but will only apply to China is the best place for the data.  Normally, audited reports of designated accounts are available six months after the end of the calendar year, possibly affecting the timing for progress report submission. |
| Audia         | Treatment of collection of agency fees        | Only disbursements<br>will release agency<br>fees.                | Agency Fees for UNEP is calculated as before based on disbursement and commitments. In the event the commitments are cancelled the Agency fees is reimbursed. | Disbursement and commitment amounts will release funds to agency Thus, there is no change to the historical methodology and it is accepted by UNIDO's external auditors.                 | agency fees are immediately available but are considered in progress reporting according to the rules of the other agencies.  |
| Audit         | periodicity                                   | Annual  | Annual (Clause XII - 1)   | Ad-hoc/Anytime   | Annual (Section II.B.3)   |
|               | necessity                                     | At least once during<br>Stage 1                                   | Automatic (Clause XII - 1)  | Upon request by UNIDO (Clause 5.0) including the granting of access rights to the beneficiaries  | Automatic (Section II.B.3) with possibility to waive in any given year if disbursements are too low to justify it. In these cases the subsequent audit will cover two years.  |
|               | International, national or independent audit? | National government audit   | Issued by an independent audit authority - UNEP shall have the right to audit or review activity related books and records of the Government as necessary     | UNIDO may use its internal or external auditors, staff members and/or technical experts, who may carry out auditing and inspection functions in China.                                   | in accordance with the provisions of Section 2.07(b) of the Standard Conditions   |
| Documentation |   | G   | C   | C  | Comments of E.C.  |
|               | Any other relevant documents?                 | Comments on: ExCom Pre-Meeting Document UNEP/OzL.Pro/ExCo m/68/24 | Comments on: ExCom<br>Pre-Meeting Document<br>UNEP/OzL.Pro/ExCom<br>/68/24  | Comments on: ExCom Pre-Meeting Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/6 8/24 Already provided before the 68 <sup>th</sup> ExCom, but UNIDO's views were not reflected in the ExCom Pre-Meeting Doc. | Comments on: ExCom<br>Pre-Meeting Document<br>UNEP/OzL.Pro/ExCom<br>/68/24  |

<sup>\*\*\*</sup> Based on the agreement between ExCom and IA's (E.) / Based on agreement that includes provisional and final report.

\*\*\*\* Performance-based / Cash based / both.

\*\*\*\*\* Disbursement to beneficiaries as reported by FECO or obligations or disbursements as transfers to FECO as final beneficiaries or as accounts receivable.